

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 8 novembre 2013

L'an deux mil treize, le huit novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mme Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle, Marie- Catherine Portugal– MM. Pierre Chavonnet, Christian Pillon, Igor Wilkes.

Etait représenté M. Bruno Blondel donne pouvoir à Mme Yvette Autricque.

Etaient absents Mme Cécile Gréboval - MM. Hervé Blancard et Alain Delafontaine.

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Après lecture du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2013 et compte-tenu que le quorum n'était pas atteint, le maire ne souhaite pas faire voter les membres du Conseil Municipal sur cette séance.

- **Délibérations du samedi 3 août 2013 et du vendredi 27 septembre 2013**: Le Maire explique que ces délibérations doivent être votées à nouveau car le quorum n'était pas atteint à chacune de ces séances.

1. **Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes de la Picardie Verte** : Le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que le dossier a été déposé en mairie le mardi 30 juillet 2013. Elle en présente un bref résumé (annexe I). Le projet du SCOT a été lancé en 2001 et de nombreuses réunions de travail ont été organisées par la CCPV. Après étude du dossier, le Conseil Municipal est favorable au scénario retenu par la CCPV (essentiellement scénario 3), à savoir : La CCPV qui, compte actuellement 32 000 habitants, comptabiliserait 35 000 habitants en 2030 :

- Un développement essentiellement rural du territoire : mise en valeur agricole, environnementale, paysagère, artisanat, filières agricoles locales et développement des écoconstructions et des technologies économes).
- Une faible croissance de la population et l'accueil de nouveaux résidents, pour l'essentiel retraités, qui entraînera des efforts en vue de la qualité de vie et des services à la personne.
- Une volonté d'intégration environnementale des constructions et de préservation des ressources naturelles : eau, paysages,....

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le SCOT de la CCPV et attire l'attention de la CCPV sur le rôle de Gerberoy dans l'économie touristique locale. Le site de Gerberoy est protégé par une ZPPAUP et souhaite à l'avenir renouveler cette protection. Le développement touristique du territoire oblige à une vision économique et culturelle. Le Conseil Municipal propose que le CCPV examine favorablement le projet d'implantation d'un centre d'accueil (artisanat, galerie culturelle, office de tourisme,...) dans le site à la sortie du parking. La commune est sensible au développement des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (Très Haut Débit) et donc à son accompagnement financier.

(Vote : pour=8, contre=0 et abstention=0).

2. **Tarif de location de l'Ancienne Ecole pour une exposition temporaire en septembre 2013** : Suite à la demande de Madame Claudine Naty pour exposer à l'Ancienne Ecole durant le mois de septembre 2013, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à titre exceptionnel d'accorder

une remise de 20% sur le prix de location mensuelle. Madame Naty pourra donc occuper l'Ancienne Ecole pour un montant de 560 € (contre 700 € initialement).

3. Intervention et échange avec Monsieur Robert Porquier, Président de l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées sur le projet d'implantation à l'année de l'Office à Gerberoy :

Madame le Maire présente la demande de l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses vallées de s'installer à l'année et de façon définitive dans la commune de Gerberoy. Après avoir entendu les motivations de Monsieur Robert Porquier, Président de l'OTPVV, après discussion sur l'importance pour l'économie locale de cet accueil à Gerberoy et des missions de conseil réalisées par l'office de tourisme, après avoir échangé sur les diverses possibilités des locaux municipaux à Gerberoy, le conseil municipal délibère sur la proposition suivante :

* Jusqu'au 31 janvier 2015, la commune de Gerberoy met à disposition de l'office de tourisme la salle de l'école et la cuisine attenante. Cette mise à disposition concerne les activités d'administration et de gestion de l'office de tourisme. L'office de tourisme prendra à sa charge le loyer mensuel (281 € par mois) ainsi que les charges d'électricité, ligne téléphonique, chauffage, connexion internet, assurance du locataire. L'accès aux toilettes du secrétariat de mairie sera autorisé pour le personnel et les administrateurs de l'office de tourisme.

La salle de droite de la Maison Robine sera mise à disposition de l'office de tourisme dans le cadre de l'actuelle convention (2012-2013) qui régit également les permanences au Musée. Cette convention prendra effet au 15 mars 2014 jusqu'à fin septembre 2014. L'accès aux toilettes du secrétariat de mairie sera autorisé pour le personnel et les administrateurs de l'office de tourisme
NB : En février 2015, l'Office de tourisme devra avoir trouvé une autre solution d'hébergement à Gerberoy.

* A moyen et long terme : Le conseil municipal et l'office de tourisme proposeront aux trois communautés de communes concernées et aux collectivités territoriales la mise en œuvre d'un partenariat en vue de l'installation de l'office de tourisme dans une autre propriété de Gerberoy : Maison Robine située au n° 20 rue du logis du Roy ou ferme « Routier » située à proximité immédiate du parking de Gerberoy.

Monsieur Pillon exprime son désaccord pour les raisons suivantes :

« - Il n'y aura plus de salle suffisamment grande pour accueillir les différentes manifestations (arbre de Noël, galette des rois, pot du 11 novembre, réunions des associations et Assemblées Générales de la Fête des Roses, des Moments Musicaux, des Amis de Gerberoy,...).

- Il y aura deux élections à deux tours en 2014, soit 4 bureaux de vote à mettre à disposition des électeurs. Le Musée ne répondant pas aux normes d'accueil, les locaux disponibles actuellement semblent bien exigus.

- La commune ayant engagé en 2007 des travaux très onéreux dans l'ancienne école (rénovation et insonorisation des plafonds), ces prestations ne bénéficient plus aux gerboréens et la location est établie à un prix très en dessous du marché.

- L'Office de Tourisme conserve son antenne dans la maison Robine pendant la saison, et la venue de son administration n'apporte rien aux gerboréens. »

Le Maire soumet au vote la proposition formulée : 7 pour et 1 contre.

4. Décision Modificative n° 3 : Madame le Maire propose l'achat d'un aspirateur de chantier ; pour cela une décision modificative au budget est nécessaire :

- article 61524 (entretien de bois et forêts) :	- 480,00 €
- article 21578 - opération 078 (autre matériel et outillage) :	+ 480,00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

5. Tarif des locations 2014 : Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de location de la Maison Robine et de la halle pour la saison 2014, à savoir :

* Maison Robine :
- à la semaine : 75 € sans le jardin et 100 € avec le jardin.
- en mai et juin : 100 € la semaine sans le jardin ou 150 € avec le jardin.
- à la journée : 20 € sans le jardin ou 30 € avec le jardin.

* la Halle : 200 € la journée ou 100 € la demi-journée (80 € pour la 1^{ère} exposition organisée par des associations gerboréennes).

La Maison du Guet, quant à elle, pourra être louée de mars à octobre 2014 pour un montant mensuel de 1 020 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces tarifs.

- **Demandes de subventions 2014 au Conseil Général de l'Oise, auprès de la réserve parlementaire et auprès de l'Etat** : Madame le Maire propose de solliciter une aide financière du Conseil Général de l'Oise pour les travaux de restauration des contreforts de la Collégiale. Monsieur Denis Delargillière a estimé le coût des travaux à 5 200 € HT, soit 6 219,20 € TTC. Monsieur Pillon rappelle que le chevet plat de la Collégiale présente une fissure inquiétante et demande au Maire de contacter l'Architecte des Bâtiments de France pour avis. Monsieur Pillon et Madame Lassalle souhaitent obtenir d'autres devis concernant les contreforts. Néanmoins, la commune sollicitera le Conseil Général pour une subvention sur la base du devis de Monsieur Delargillière. En ce qui concerne les travaux de circulation et de stationnement au sein de Gerberoy, l'ADTO (Assistance Départementale des Territoires de l'Oise) a estimé le coût des aménagements à 49 000 € HT, soit 58 604,00 € TTC (sens unique dans le sens Songeons - Gerberoy - Wambez et non autorisé sauf riverains dans le sens Wambez - Gerberoy - Songeons, installation d'un stop au niveau de la mare face à la maison de Monsieur et Madame Nans Delafontaine, un ralentisseur de 8 centimètres au niveau de la rue du château et du chemin d'Arundel, un rétrécissement avec pose de pavés au niveau des portes situées à la Maison du Guet, places de stationnement dans la rue du Faubourg Saint-Jean avec pose de pavés, un ralentisseur de 10 centimètres entre la Poterie et le panneau de Gerberoy). Le Maire suggère une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette suggestion et autorisent le Maire à effectuer les démarches en ce sens. Un rendez-vous avec l'UTD (Unité Territoriale et Départementale) de Songeons sera pris pour recueillir l'avis de ce service du Conseil Général. Enfin, dans le but d'harmoniser les couleurs d'éclairage et le nettoyage des lampadaires dans Gerberoy, l'Entreprise Leroy a fourni un devis de 3 834,00 € HT soit 4 585,46 € TTC. Une demande d'aide financière sera adressée à Madame Caroline Cayeux, Sénatrice de l'Oise, au titre de la réserve parlementaire. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces travaux et autorisent la Maire à effectuer la demande de subvention.
- **Indemnités du trésorier municipal** : Le décompte des indemnités de conseil et de budget du receveur municipal pour l'année 2013 s'élève à 233,44 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de ces indemnités à Monsieur Alain Mariotti.
- **Projet de la CCPV sur le parking** : Un second projet d'aménagement du parking par la CCPV a été adressé à la mairie le 19 octobre 2013. Il a été distribué à chacun des conseillers municipaux. Ce point sera abordé lors d'une prochaine séance du conseil municipal pour décision. Le Maire contactera l'architecte des bâtiments de France et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour avis.
- **Réunions des comités (travaux, forêt,...)** : Le Maire précise qu'elle contactera Monsieur Alain Delafontaine pour obtenir des dates.
- **Projet d'arrêté de stationnement au Pommier Malsoin** : La commune de Songeons a fait réaliser des travaux de renforcement de la voirie au Pommier Malsoin. Conformément à la rencontre du 5 octobre 2013 avec les habitants du Pommier Malsoin, le Maire va proposer la rédaction d'un arrêté municipal limitant le stationnement.
- **Informations sur les déclarations INPI** : Après avoir entendu la présentation du Maire concernant l'inscription des marques sur le site INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) concernant n° 10 3 742 324 (Gerberoy, GERBEROY et Clos Gerberoy) et n° 08 3 599 044 (Rose de Gerberoy), après avoir considéré l'appropriation abusive de la renommée de la collectivité territoriale de Gerberoy, après avoir échangé sur le préjudice subi par la commune dont les efforts visent à maintenir sa qualification « Les Plus Beaux Villages de France », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de : 1) obtenir des deux déclarants la renonciation totale des droits sur les marques citées ci-dessus.
2) obtenir un engagement écrit des deux déclarants de ne plus tenter à l'avenir de déposer de marques formées au nom de la commune de Gerberoy et de cesser d'utiliser à des fins commerciales ce nom (marque, nom commercial, dénomination sociale, enseigne, nom de domaine,...).

Sans exécution de ces deux exigences dans un délai de 15 jours à compter du rendez-vous fixé en accord commun avec le Maire et les deux déclarants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire de Gerberoy : - à engager une action au niveau judiciaire et à obtenir le procédé de nullité des deux marques précitées et la réparation du préjudice de la commune de Gerberoy.

- à solliciter les services d'un avocat spécialisé dans les domaines des marques et déclarations à l'INPI.

• **Questions diverses :**

- Fête de Noël 2013 : Elle aura lieu le samedi 14 décembre à 15h30.
- Assemblée Générale de la Fête des Roses : Elle se déroulera le samedi 23 novembre 2013 à 10h30.
- Poterie : Comme l'an dernier, le CCAS propose aux retraités qui le souhaitent des cours de poterie qui se dérouleront durant cet hiver.
- Réunion relative à la signalétique : Les commerçants et artisans de Gerberoy seront invités le samedi 23 novembre 2013 à 17h00 à l'ancienne école pour discuter de la signalétique dans Gerberoy. Réunion organisée par Madame Guineau au titre du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h55.